FERBAM 76 WDG N° PCP: 20136

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC : 1 800 424-9300

# 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

**FABRIQUÉ POUR:** 

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario NOL 1G5

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE: Ferbam; diméthyldithiocarbamate ferrique

USAGES DU PRODUIT : Fongicide - Groupe M

N° PCP: 20136

N° FS : 20136-12-LPI Révisions à la FS : Les section 1 Date de publication : 09/12/12 Remplace : 01/07/11

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Nocif si inhalé ou absorbé par la peau. Le contact direct avec les yeux ou la peau peut causer de l'irritation. Peut causer une réaction allergique cutanée chez certains individus. L'inhalation des poussières peut causer de l'irritation des muqueuses, de l'irritation des voies respiratoires, de la congestion et de la léthargie. L'ingestion peut causer des symptômes d'intoxication générale tels nausée, vomissement, faiblesse, atteinte aux reins et coma. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les bruines de vaporisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les principales voies de pénétration sont l'inhalation et le contact avec la yeux ou la peau. NOTE : la consommation de boissons alcoolisées augmente les effets toxiques de Ferbam.

Ce produit se présente sous forme de solide granulé noir sans odeur.

## 3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques :Pourcentage selon le poids :N° de CASVLE (unités)Ferbam76,0014484-64-110 mg/m³

## 4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la

personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou

un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à

20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire

boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou

d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

NOTE AU MÉDECIN : Des dommages aux muqueuses probables peuvent être une contre-indication au lavage gastrique

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à

portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

# 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE): Aucun LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI): Non établies

AGENTS D'EXTINCTION: Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de

carbone, mousse eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: La décomposition thermique de ce produit peut générer des gaz toxiques et/ou dangereux.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE: Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Des concentrations élevées de ce produit en suspension dans l'air peuvent présenter

des risques d'explosion. Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des cours d'eau. Ce produit est toxique pour les poissons.

### 6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

## MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Porter un équipement de protection approprié tel que décrit à la section 8 pour prévenir tout contact avec les yeux et la peau et un respirateur approprié pour prévenir la surexposition. Éviter tout contact, isoler la zone et garder les animaux loin de la zone où le déversement s'est produit. S'il s'agit d'un matériau sec, le couvrir pour éviter une dispersion additionnelle. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour produits chimiques approuvés pour élimination ou réusinage. Limiter la production de poussières au minimum. S'il s'agit d'un liquide, endiguer la zone avoisinant le déversement avec n'importe quel absorbant disponible, par exemple sable, litière ou absorbant commercial. Balayer la zone et placer les résidus dans des contenants étiquetés pour élimination. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination appropriée. Rincer la zone touchée avec de l'eau pour enlever tout résidu.

ATTENTION: Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

FERBAM 76 WDG N° PCP: 20136

### MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**MANIPULATION:** Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les

> vêtements immédiatement si les pesticides les pénètrent. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et

mettre des vêtements propres.

**ENTREPOSAGE:** Ne pas utiliser ou entreposer le produit dans les maisons ou à proximité de celles-ci. Conserver le produit dans son

contenant d'origine seulement. Conserver dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Ouvrir le contenant avec précaution. Après l'emploi partiel du produit, plier et rouler les sacs, les serrer et les fermer hermétiquement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

## **EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

MESURE D'INGÉNIERIE : Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte

les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les

exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur

NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides. **PROTECTION DES YEUX:** Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chapeau, chaussures et chaussettes.

Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA **TLV-TWA selon ACGIH** 

Ferbam 15 mg/m<sup>3</sup> (empoussiérage total) 10 mg/m<sup>3</sup>

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : des gants en caoutchouc ou résistant aux produits chimiques, des gants imperméables, une chemise à manches longues et un pantalon, des lunettes de protection, un casque résistant aux produits chimiques lors d'une exposition aérienne au produit. De plus, les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter un respirateur avec filtre anti-poussière et anti-brouillard approuvé MSHA-NIOSH, avec préfixe TC-21C, ou un respirateur approuvé NIOSH avec un filtre R, P ou HE quand l'exposition à Ferbam est probable. Se départir de tout vêtement ou de tout autre matériau absorbant qui a été imbibé ou largement contaminé par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

#### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.

APPARENCE ET ODEUR : Solide granulé noirs sans odeur.

SOLUBILITÉ: Négligeable

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1): 0.53 a/ml MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE: 529.9 kg/m<sup>3</sup> pH: non établi TENSION DE VAPEUR (MM): sans objet POINT D'ÉBULLITION: Se décompose à plus de 180 °C (356 °F)

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ: sans objet TAUX D'ÉVAPORATION: sans objet

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable

**CONDITIONS À ÉVITER:** Chaleur ou humidité excessives.

**SUBSTANCES INCOMPATIBLES:** Oxydants

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La décomposition thermique peut générer des gaz toxiques/dangereux..

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD<sub>50</sub> (rat mâle) : > 5 000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë LD<sub>50</sub> (lapin) : > 4 000 mg/kg Irritation des yeux (lapin) : Peut causer de l'irritation et des lésions durant plusieurs jours Irritation cutanée (lapin) : Peut causer de l'irritation

Inhalation CL<sub>50</sub> (rat mâle): 0,4 mg/L (4 h) (technique) Sensibilisation cutanée (cobaye): N'est pas un sensibilisant Sensibilisation cutanée (cobaye): N'est pas un sensibilisant

# RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans les zones contentant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer où le ruissellement est susceptible de se produire. Ne pas appliquer quand les conditions météorologiques sont favorables à la dérive. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

# FERBAM 76 WDG N° PCP: 20136

## 13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quel qu'usage que ce soit. Vider complètement le contenu du sac dans l'équipement d'application. Les contenants doivent être élimines au site de collecte des contenant. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

## 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM: SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III, ERG GUIDE. 171 Classification fret transporté par voie de surface É.-U.: INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI, AUTRE QUE POISON (NMFC 102120; CLASSE: 60).

Description IMDG: SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (FERBAM), 9, UN 3077, III POLLUANT

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA pour obtenir les exigences relatives au transport par voie aérienne.

Classement des dangers selon la	NFPA et la HMIS : NFPA			Н	MIS
	<ul><li>2 Santé</li><li>1 Inflammabilité</li><li>0 Instabilité</li></ul>	0 1 2 3 4	Moindre Légère Modérée Élevée Grave	2 1 0 H	Inflammabilité
Classement des dangers/signale Catégorie de danger SARA III :	ment SARA Immédiat <u>O</u> Différé <u>N</u>	- -	Feu Réactif	N N	Relâchement soudain de la pression e <u>N</u>

# Inscription au registre RCRA: Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

## 16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS: Les section 1 révisée.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

SARA, Titre III, section 313: Ferbam (CAS: 14484-64-1) 76,0 %

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

Limitation de responsabilité: Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Loveland Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.